

A. C. C.

et

CAMSAC

« L'ASSOCIATION CULTURELLE CAMEROUNAISE »
« LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE CULTURE »

Le mois de septembre 1962 est à marquer d'une pierre blanche pour tous ceux que la culture intéresse dans ce pays, puisqu'il a vu naître à une semaine d'intervalle deux associations culturelles : d'abord « l'Association Culturelle Camerounaise » ou l'A. C. C., et puis « la Société Camerounaise de Culture » ou la CAMSAC.

L'objet de ces deux associations est naturellement le même, mais la manière dont leurs statuts définissent respectivement cet objet permet, dès le départ, d'opérer une distinction entre la conception qui semble devoir inspirer les activités de l'une et de l'autre organisation.

Pour l'A. C. C., les statuts portent : « Il est créé une Association Culturelle Camerounaise ayant pour but de promouvoir le développement des activités culturelles au Cameroun. »

Pour la CAMSAC : « Le but de la CAMSAC est de conserver, de développer et de diffuser les valeurs du patrimoine culturel national ; d'éveiller la conscience et l'esprit du public sur la nécessité d'affirmer la personnalité culturelle africaine dans le respect des aspects particuliers de la civilisation camerounaise. »

A première vue, l'A. C. C. vise à une action plus directe et plus pratique, moins spéculative, plus populaire. Cet aspect « culture de masse » et « vulgarisation culturelle » se précise et se confirme à la lecture du programme que présente cette association : projections cinématographiques, usage intensif des techniques audio-visuelles, création de cercles d'étude spécialisés (littéraires, scientifiques, amateurs de photographie, peintres, sculpteurs, etc.), bibliothèque, visites organisées en car, etc. La première séance de projection cinématographique organisée par l'association a eu lieu mardi 9 octobre 1962 au Centre Culturel Français, pendant laquelle a été présenté un documentaire sur la Fédération du Nigeria. La présentation du film a été précédée par un exposé introductif assuré par le docteur Bernard Fonlon, vice-président de l'A. C. C., à la fois en français et en anglais. Auparavant M. Foalem-Fotso, président de l'association, avait rappelé à l'auditoire le but et les activités que se propose l'A. C. C. Le public, étonnamment nombreux pour une séance inaugurale, était composé surtout de jeunes, hommes ou femmes, c'est-à-dire de ce public que l'association se propose justement d'atteindre. Car la culture n'est pas l'affaire d'une minorité privilégiée. C'est l'affaire de la masse et du grand public. Ceci est encore plus vrai dans nos pays qui ne disposent que de peu de moyens pour atteindre ce public sur le plan culturel.

Pendant les trois premiers mois de son existence, l'A. C. C. a utilisé et perfectionné la méthode des conférences publiques axées sur un ou plusieurs films éducatifs et généralement relatifs au Cameroun, à ses populations et aux problèmes qui s'y posent. Chaque conférence introductive et projection sont suivies d'un débat, très alimenté et fructueux.

Voici une liste des films et des thèmes de conférence abordés :

- « **La Grande Case** » : film sur les structures politiques traditionnelles du Cameroun ; le Bamiléké, le pays Bantou, le Bamoun et le Nord (Foulbé et les populations non-islamisées).
- « **Le Commonwealth** » : conférence en français et en anglais.
- **Le Nord du Cameroun** : sa géographie, ses populations et sa vie ; trois films :
 - « A travers le Nord-Cameroun ».
 - « Sidérurgie Matakam ».
 - « Chasses dans le Nord-Cameroun ».
- **L'Economie du Cameroun** : le cacao, le café et la banane ; deux films : sur le cacao et sur la banane.
- **La technique du théâtre** avec projection d'un film sur le métier de comédien.
- **Le jazz et la musique africaine** : conférence avec audition de disques.

Fait significatif et encourageant, l'A. C. C. compte déjà plus de 600 membres, alors qu'elle n'a que trois mois d'existence et ne s'est pas encore étendue en dehors de la capitale.

Quant à la seconde association, la CAMSAC, elle semble à première vue plus « intellectuelle ». L'énoncé de son objet rappelé plus haut est plus structuré en même temps que plus général. C'est qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une association purement camerounaise, ou plus précisément la CAMSAC constitue la section nationale camerounaise d'une organisation internationale de renommée mondiale : « **la Société Africaine de Culture** » (S. A. C.) dont les branches nationales se retrouvent tant aux États-Unis, en Côte-d'Ivoire, au Sénégal, à Haïti qu'au Nigéria, au Ghana et au Kenya. Le siège de la S.A.C. se trouve à Paris et ses activités se confondent pratiquement avec celles de la revue « **Présence Africaine** » qui en est l'organe.

De ce fait, le programme tracé par la CAMSAC semble la destiner plus particulièrement à représenter la culture camerounaise à l'extérieur de nos frontières en organisant la participation de notre pays aux différentes manifestations culturelles du monde noir (Festival de l'Art Africain à Dakar en 1963) ou, inversement, à sensibiliser davantage le Cameroun aux différents courants de pensées qui traversent le monde négro-africain dans son ensemble. Cette tendance panafricaine n'empêchera certainement pas la CAMSAC de participer à l'effort d'éducation entrepris auprès des masses camerounaises à l'intérieur.

Mais quelle que soit la spécialisation que seront amenées à suivre l'une et l'autre de ces organisations, une chose demeure certaine, c'est qu'aucun double emploi, aucune rivalité quelconque ne peut naître entre elles, étant donné d'abord que leurs sphères d'action se complètent merveilleusement et que, aussi, au stade de développement culturel où se trouve notre pays, nous n'aurons pas assez de nombreuses associations de ce genre pour éduquer les masses. Au demeurant, la plupart des membres appartenant à l'une se retrouvent dans l'autre. C'est ainsi que M. Benjamin Matip, qui est secrétaire général de la CAMSAC, est en même temps vice-président de l'A. C. C., et que le docteur Fonlon, qui occupe le rang de vice-secrétaire général à la CAMSAC, est vice-président de l'A. C. C., etc.

D'ailleurs, les deux organisations collaborent déjà dans des organes communs, telle la présente revue culturelle camerounaise, ou à l'occasion de manifestations culturelles publiques : conférences, expositions, représentations théâtrales ou cinématographiques, émissions radiophoniques, etc.

This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).